

**C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration**  
**Séance du 22 janvier 2024**

**Date de la convocation : 16/01/2024**  
**Nombre d'administrateurs : En exercice : 9 / Présents : 8 / Votants : 8**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Yorre, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Président :

**Présents :**

M. KUCHNA Joseph	Mme MOUBAMBA Stéphanie	M. LABONNE Gérard
Mme SALGUES Marinette	M. MARCAUD Hugues	Mme BRUYERE Mireille
Mme CONDON Michèle	Mme GAILLOT Nicole	

**Absents excusés avant donné procuration :**

**Absents excusés :**

M. DESCAMPS Guillaume

**1- Accueil collectif de mineurs O<sup>2</sup> Bulle : tarifs 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de délibérer sur les tarifs de l'Accueil collectif de mineurs O<sub>2</sub> Bulle pour l'année 2024 ;

Considérant la mise en place d'un partenariat avec certaines communes ;

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver les tarifs ci-dessous :

Pour toutes les activités, nouveaux plafond/plancher :

Ressources annuelles plancher : **9 189.24 €**

Ressources annuelles plafond : **72 000 €**

Pour toutes les activités, deux tarifs : un pour les communes partenaires (Abrest, Brugheas, Buset, Hauterive, Mariol, la Communauté de Communes « Plaine Limagne » et Saint-Yorre) et un pour les communes non partenaires.

➤ **Tarif Périscolaire : tarification CAF à l'heure**

Tarif = Revenus bruts x 0.0025% + tarif goûter 0.70€ pour les communes partenaires  
+ tarif goûter 1.10€ pour les communes non partenaires

➤ **Tarif Mercredi**

Tarification CAF	X	Formule	+	Forfait alimentation + transport
Revenus bruts x 0.0025%	X	Matin-repas X 5H	+	Tarification alimentation + transport 6.40€ - Communes partenaires 9.60€ - Communes non partenaires
		Journée X 8H		
		Après-midi X 4H	+	Tarification goûter 0.70€ - Communes partenaires 1.10€ - Communes non partenaires

➤ **Tarif Vacances**

Tarification CAF (journée)	+	Forfait alimentation + transport
Revenus bruts x 0.023%	+	6.40€ - Communes partenaires
		9.60€ - Communes non partenaires

Il est précisé que le règlement intérieur sera actualisé pour prendre en compte les nouveaux tarifs.

Le Conseil d'Administration est invité à délibérer sur ces tarifs.

Vote **POUR** à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 23 janvier 2024,

Le Président,

Joseph KUCHNA



La secrétaire de séance,

Stéphanie MOUBAMBA

